

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2021-190

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **73\_DDT\_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service planification et aménagement des territoires**

73-2021-10-21-00004 - Arrêté préfectoral DDT/SPAT n°2021-1009 portant convocation de collèges électoraux pour le renouvellement du conseil d'administration du parc national de la Vanoise et fixant les modalités de vote (2 pages)

Page 3

## **84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / DREAL - Secrétariat Général**

73-2021-10-19-00005 - ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-44/73 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de la Savoie (15 pages)

Page 6

73\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Savoie

73-2021-10-21-00004

Arrêté préfectoral DDT/SPAT n°2021-1009  
portant convocation de collèges électoraux pour  
le renouvellement du conseil d administration du  
parc national de la Vanoise et fixant les  
modalités de vote



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

**Arrêté préfectoral DDT/SPAT n°2021-1009  
portant convocation de collèges électoraux pour le renouvellement du conseil  
d'administration du parc national de la Vanoise et fixant les modalités de vote**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article R.331-26 ;

**VU** le décret n°2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi 2006-436 du 14 avril 2006 ;

**VU** le décret n°2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

**VU** le décret n° 2021-1320 du 11 octobre 2021 portant modification de la composition du conseil d'administration d'établissements publics de parcs nationaux

**VU** l'arrêté du 20 mars 2012 portant application de l'article R.331-26 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc National de la Vanoise ;

**ARRETE**

**Article 1** : La désignation des nouveaux représentants des élus au sein du conseil d'administration du parc national de la Vanoise aura lieu le :

**lundi 15 novembre à 14 h 30  
salle Joseph Fontanet  
PREFECTURE DE LA SAVOIE  
Château des Ducs de Savoie. Place Caffé - BP 1801  
73018 CHAMBERY CEDEX.**

Les collèges électoraux concernés sont convoqués par voie postale au moins quinze jours avant la tenue de l'élection des représentants.

**Article 2** : Cet arrêté décrit la procédure selon laquelle les membres de chaque collège élisent le ou les membres du conseil d'administration, en tenant compte des grandes entités géographiques.

**Article 3** : Les maires des communes de Pralognan la Vanoise et de Val Cenis sont membres de droit. Dix membres des conseils municipaux des communes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le coeur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc, sont élus par les maires de ces communes, dans la limite de deux par commune. En cas d'empêchement, les maires peuvent donner mandat à un autre maire pour se faire représenter. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

**Article 4** : Deux représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprenant des communes comprises en tout ou partie dans le coeur du parc ou, en l'absence d'aire d'adhésion constituée, dont le territoire est compris en tout ou partie dans l'aire optimale d'adhésion sont élus par les présidents des groupements concernés. En cas d'empêchement, les présidents peuvent se faire représenter par l'un des vice-présidents ou donner mandat pour se faire représenter. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

**Article 5 :**

Les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mentionnés aux articles 3 et 4, sont désignés par un vote à bulletin secret, à un tour.

Les candidatures peuvent être regroupées sur une liste dans les conditions prévues par les articles 3 et 4 du présent arrêté.

Sont déclarés élus les candidats titulaires et suppléants ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés, en respectant les conditions des articles 3 et 4.

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 21 octobre 2021

Le Préfet

Pascal Bolot

84\_DREAL\_Direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

73-2021-10-19-00005

ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-44/73  
portant subdélégation de signature aux agents  
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les  
compétences générales et techniques pour le  
département de la Savoie



# PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 19 octobre 2021

## ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-44/73 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de la Savoie

LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT  
DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie à compter du 24 août 2020 ;
- VU** l'arrêté du préfet de région n°2016 20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2020, portant nomination de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°79-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Savoie ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY,  
pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°79-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Savoie,

à savoir :

- les correspondantes courantes et les actes de gestion relatifs à l'instruction des dossiers et à la gestion des procédures relevant des attributions de la DREAL,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	TANAYS	Éric	DIR	/	
M.	BORREL	Didier	DIR	/	À compter du 01/11/2021
Mme	LÉGÉ	Ninon	DIR	/	
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/	

## ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- les circulaires aux maires ;
- toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels, ainsi que celles adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement ;
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ;
- les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers départementaux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'État.

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les décisions qui :
  - ont trait à l'exercice des compétences dévolues au préfet en matière de contrôle administratif des communes, des départements et de leurs établissements publics ;
  - font intervenir une procédure d'enquête publique ou de servitudes, ou qui concernent les récépissés de déclaration d'installations classées, l'occupation temporaire des terrains privés ou la pénétration sur lesdits terrains excepté le cas des inventaires de flore et de faune (en application de l'article L.411-5 du code de l'environnement) ;
- les correspondances échangées avec les parlementaires ou le président du conseil départemental.

## ARTICLE 3 :

**Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences** définis par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **délégation de signature est accordée** selon les conditions fixées aux articles suivants.

### 3.1. CONTRÔLE DES RÉSEAUX ET DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE

#### 3.1.1.

À l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles des installations de production d'énergie et de transport d'électricité ;
- tous actes de procédure liés à l'approbation de projet d'ouvrage, à l'exception de l'arrêté d'approbation lui-même ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	BERNARD	Évelyne	PRICAE	CAE	
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE	
Mme	HARNOIS	Clémentine	PRICAE	CAE	
Mme	MUSY	Anne-Sophie	PRICAE	CAE	
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/	
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/	

### 3.1.2.

Par dérogation à l'article 3.1.1.

à l'effet de signer :

- l'arrêté d'approbation d'ouvrage ;
- les actes (arrêtés) relatifs au plan du service prioritaire de l'électricité ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Etienne	PRICAE	/

### 3.1.3. Missions d'intérêt général «gaz»

Néant.

## 3.2. CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

### 3.2.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédure liés à l'approbation des dossiers d'exécution, à l'exception des arrêtés liés à ces dossiers ;
- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIE	Nicole	PRNH	/
M.	PIROUX	Gilles	PRNH	/
Mme	AVERSENG	Karine	PRNH	OH
M.	BAI	Nicolas	PRNH	OH
M.	BARANGER	François	PRNH	OH
M.	BEGIC	Ivan	PRNH	OH
M.	BONNER	Olivier	PRNH	OH
Mme	CAMPS	Flora	PRNH	OH
Mme	CHENEBAUX	Sophie	PRNH	OH
M.	CHEVRIER	Julie	PRNH	OH

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	LENNE	Dominique	PRNH	OH
M.	LIABEU	Philippe	PRNH	OH
M.	LUQUET	Bruno	PRNH	OH
Mme	MATHIEU	Lauriane	PRNH	OH
M.	PLOQUET	Samuel	PRNH	OH
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
M.	WEGIEL	Alexandre	PRNH	OH

### 3.2.2.

Par dérogation à l'article 3.2.1.

à l'effet de signer :

- les arrêtés liés aux dossiers d'exécution de travaux ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	PIROUX	Gilles	PRHN	/
Mme	CARRÉ	Nicole	PRNH	/
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH

### 3.3. GESTION ET CONTRÔLE DES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES

À l'effet de signer :

- tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	

### 3.4. MINES, APRÈS-MINES, CARRIÈRES ET STOCKAGES SOUTERRAINS

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures liés à l'instruction des autorisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
Mme	KANTA	Denise	EHN	PEH
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	AYNÉ	Valérie	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
M.	CLAMENS	Alexandre	PRICAE	4S
Mme	CONAN	Elodie	PRICAE	4S
Mme	BERNARD	Évelyne	PRICAE	CAE
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
Mme	BOUVARD	Rachel	UID DS	CEDI
M.	GAZET-TALVANDE	Benoît	UID DS	CEDI
Mme	MAILLARD	Emmanuelle	UID DS	CEDI
M.	PACCARD	Stéphane	UID DS	CEDI

### 3.5. TRANSPORTS DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES PAR CANALISATIONS, DISTRIBUTION ET UTILISATION DU GAZ, ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

#### 3.5.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification relatives aux canalisations de transport, prévus par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de déclaration d'utilité publique (DUP) ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP	
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP	
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP	
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP	
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP	
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP	
M.	GABET	Bruno	UD I	/	
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/	
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/	
M.	VALLAT	Boris	UD I	/	
M.	CLOIX	Romain	UD I	CT3S	
M.	ESCOFFIER	Ronan	UD I	CT3S	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	BOBILLIER	Daniel	UD R	RT	
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/	
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/	
M.	ARDAILLON	Bruno	UID LHL	CT	Jusqu'au 31/12/2021

### 3.5.2.

Néant.

### 3.5.3.

Néant.

### 3.5.4.

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'approbation et à la mise en service des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services d'inspection dans le domaine des équipements sous-pression ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Etienne	PRICAE	/
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/

### 3.5.5.

Néant.

## 3.6. INSTALLATIONS CLASSÉES, EXPLOSIFS ET DÉCHETS

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	BAURÈS	Dominique	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
M.	CARBONEL	Jacob	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
M.	CLAMENS	Alexandre	PRICAE	4S
Mme	CONAN	Élodie	PRICAE	4S
M.	GIRAUD	Samuel	PRICAE	4S
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BUISSON	Gwennaëlle	PRICAE	RA
M.	CATILLON	Yann	PRICAE	RA
Mme	COURTOIS	Carole	PRICAE	RA
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA
M.	ETIEVANT	Guillaume	PRICAE	RA
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA
Mme	MARTIN	Vanessa	PRICAE	RA
Mme	ROBERT	Anne	PRICAE	RA
Mme	THOMAS	Mélanie	PRICAE	RA
M.	BARILLOT	Elora	PRICAE	RC
M.	BRUY	Quentin	PRICAE	RC
Mme	MARCHAND	Elodie	PRICAE	RC
Mme	PIDOUX	Clarisse	PRICAE	RC
M.	PERMINGEAT	Jérôme	UID DA	SICPE
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UID DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
Mme	BOUVARD	Rachel	UID DS	CEDI
M.	GAZET-TALVANDE	Benoît	UID DS	CEDI
Mme	MAILLARD	Emmanuelle	UID DS	CEDI
M.	PACCARD	Stéphane	UID DS	CEDI
M.	CRESPINE	Joël	UID DS	DSSP
M.	DINOCHEAU	Guillaume	UID DS	DSSP
M.	DOUTEAUX	Stéphane	UID DS	DSSP
M.	TAILLANDIER	Nicolas	UID DS	LTF
M.	BOUTON	Jean-Philippe	UID DS	RT
Mme	CARBONNIER	Isabelle	UID DS	RT
M.	VIALETTES	Francis	UID DS	T
M.	CLARY	Bernard	UID DS	T
M.	LUCAS	Didier	UID DS	T
M.	NOLY	Clément	UID DS	T
M.	PORTMANN	François	UID DS	T

### 3.7. PLAN DE SURVEILLANCE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Néant.

### 3.8. VÉHICULES

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retrait des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires), à l'exception des suspensions et retraits d'agrément ;

subdélégation de signature est donnée à :

<b>M./Mme</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Pôle</b>
Mme	BARNIER	Françoise	RCTV	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
Mme	GOFFI	Claire	RCTV	CSE
M.	MAGNE	Nicolas	RCTV	CSE
M.	MONTES	Denis	RCTV	CSE
M.	THIBAUT	Vincent	RCTV	CSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	RSE
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/
M.	BOUIC	Jonathan	UD A	T
Mme	DUBROMEL	Claire	UD A	T
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	BARTHELEMY	Pierre	UD I	CT3S
Mme	MOREY	Julie	UD I	CT3S
Mme	ROUGIER	Béatrice	UD I	CT3S
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/
M.	POLGE	Christophe	UD R	RT
Mme	ESCOFFIER	Magalie	UD R	SSDAS
Mme	MARNET	Christelle	UD R	TESSP
M.	DUCROS	Yves	UD R	V
Mme	GINESTE	Sophie	UD R	V
M.	MELINAND	Thierry	UD R	V
M.	RAMBAUD	Philippe	UD R	V
M.	REBIB	Samir	UD R	V
M.	SALOMON	Jean-Michel	UD R	V
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
M.	LAVANTES	Pascal	UID CAP	CT
M.	OGHEARD	Maurice	UID CAP	CT
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	BOUILLOUX	Christophe	UID DA	CTU
M.	FOUCHIER	Pierre-Yves	UID DA	CTU
M.	OLIVIER	Pascal	UID DA	CTU
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UID DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
Mme	CHIGNIER	Christine	UID DS	CTV
M.	MOCELLIN	Pascal	UID DS	CTV
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	SIMONIN	Pascal	UID LHL	/
M.	ARDAILLON	Bruno	UID LHL	CT
M.	BASTY	David	UID LHL	CT
Mme	BRUNON	Céline	UID LHL	CT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	HANRIOT	Guillaume	UID LHL	CT
M.	MALLET	Yoann	UID LHL	CT

### 3.9. CIRCULATION DES POIDS LOURDS

À l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis, récépissés de déclaration) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (arrêtés et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
M.	BOYENVAL	Vincent	RCTV	CSE
M.	LANVERS	Benjamin	RCTV	CSE
Mme	CHARPENAY	Véronique	RCTV	RSE
Mme	CHEVALLIER	Karina	RCTV	RSE
Mme	GABET	Béatrice	RCTV	RSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	RSE
Mme	MARTIN	Béatrice	RCTV	RSE

#### 3.9.1. Astreinte

À l'effet de signer :

- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BERGER	Karine	CIDDAE	/
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/
M.	PAGNON	Stéphane	DZC	/
M.	VEYRET	Olivier	DZC	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
M.	MERLIN	Christophe	MAP	/
Mme	DAUJAN	Céline	MJ	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
M.	PIROUX	Gilles	PRNH	/
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UD DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UD DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UD DS	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/
M.	POLGE	Christophe	UD R	RT
Mme	ESCOFFIER	Magalie	UD R	SSDAS
Mme	MARNET	Christelle	UD R	TESSP
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	SIMONIN	Pascal	UID LHL	/
M.	GEORJON	Bertrand	UID LHL	DSPP
Mme	DESIDERIO	Corinne	UID LHL	EAR

### 3.10. PRÉSERVATION DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE ET DES MILIEUX AQUATIQUES

#### 3.10.1.

À l'effet de signer :

- toutes décisions et autorisations relatives :
  - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - au transport de spécimens d'espèces animales qui sont à la fois inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels, à l'exception de l'arrêté préfectoral d'octroi ou de refus de ladite dérogation
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

### 3.10.2. Subdélégation supplémentaire

Néant.

### 3.11. PÉNÉTRATION DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES À DES FINS D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

À l'effet de signer :

- les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

### 3.12. POLICE DE L'EAU SUR L'AXE RHÔNE-SAÔNE

À l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L.211-1, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'exception :
  - des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
  - des certificats de projet ;
  - des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
  - de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
  - des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
  - des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
Mme	BARBE	Pauline	EHN	PEH
M.	BORNARD	Damien	EHN	PEH
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
Mme	GIBIER	Blandine	EHN	PEH
Mme	JACOB	Caroline	EHN	PEH
Mme	LE MAOUT	Anne	EHN	PEH
M.	LOUVET	Marnix	EHN	PEH
Mme	OURAHMOUNE	Safia	EHN	PEH
Mme	PRUDHOMME	Hélène	EHN	PEH

M.	SAINT EVE	Vincent	EHN	PEH
M.	SOULÉ	Arnaud	EHN	PEH
Mme	TROUILLARD	Fanny	EHN	PEH

### 3.12.1. Subdélégation complémentaire

À l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la procédure d'autorisation environnementale, en application des articles L.181-1 et R.181-1 et suivants du code de l'environnement, à l'exception :
  - des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
  - des certificats de projet ;
  - des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
  - de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
  - des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
  - des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs ;

subdélégation est accordée **aux agents désignés à l'article 3.12.**

### 3.13. POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

À l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
Mme	PEYRE	Cécile	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	
M.	BRIET	Romain	EHN	PME	
Mme	BRIVADIER	Isabelle	EHN	PME	
M.	CHATELAIN	Marc	EHN	PME	
M.	CLAUDE	Cédric	EHN	PME	
M.	EGO	Maxime	EHN	PME	
M.	GELLIER	Matthieu	EHN	PME	
Mme	GIRON	Marianne	EHN	PME	
Mme	HUBERT	Séverine	EHN	PME	
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME	
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME	
M.	POIRIE	Fabien	EHN	PME	
M.	VIGUIER	Raphaël	EHN	PME	
M.	CHEGRANI	Patrick	EHN	PN	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN	
M.	SALLES	Jean-Marc	EHN	PN	
Mme	SOURIE	Mallorie	EHN	PN	
M.	TABOURIN	Pierre	EHN	PN	
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/	
M.	MERLIN	Christophe	MAP	/	
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA	
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S	
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	5S	
Mme	BEN ADDI	Fatiha	PRICAE	CAP	
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP	
Mme	DEMEY	Sabine	PRICAE	CAP	
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP	
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP	
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP	
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP	
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP	
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP	
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA	
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA	

#### ARTICLE 4 :

L'arrêté DREAL-SG-2020/19/73 du 6 juillet 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Savoie est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 :**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

Pour le préfet de la Savoie,  
et par délégation,  
le directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Signé**

Jean-Philippe DENEUVY